



C E T R I

ANALYSE 2018
Décembre

Centre tricontinental

GENRE ET TRANSFORMATIONS SOCIOPOLITIQUES DANS LE MONDE ARABE DEPUIS 2010

Nicola Pratt

Les réalités de genre sont étroitement liées à celles de la nation. Lors des printemps arabes, les identités sexuelles – comprises comme des normes construites – ont dès lors été l'enjeu de luttes féroces entre les tenants d'un ordre établi rétif aux changements et des collectifs de femmes refusant de se conformer aux attendus sociaux et revendiquant leurs droits. Les obstacles et les défis demeurent considérables.

L'accent mis sur les seules conséquences politiques ou géopolitiques de ce qui est appelé le « printemps arabe » ou les « soulèvements arabes » échoue à saisir les transformations sociopolitiques qui ont précédé la fin de l'année 2010, et qui ont donné depuis un nouvel élan. Les transformations des normes, des identités et des relations en termes de genre sont ainsi intrinsèquement liées aux bouleversements politiques depuis 2010, de même qu'aux résistances et dissensions antérieures. Le genre n'est donc pas une dimension détachée et secondaire dans l'étude des transformations sociopolitiques.

Nationalismes sexuels

Les chercheuses travaillant dans les domaines des relations internationales féministes, de la géopolitique critique féministe et des études féministes au Moyen-Orient ont démontré que les normes et les rapports de genre font partie intégrante des processus de construction de l'État, au travers de la fabrique des identités nationales et de la légitimité des régimes en place. Dans de nombreux pays arabes, les femmes ont été encouragées en matière éducative et d'emploi dans le cadre des plans de modernisation de l'État. Il était toutefois attendu qu'elles se conforment aux normes de modestie qui symbolisent l'« essence » de la nation.

La perte de légitimité et d'autorité des États lors des soulèvements arabes a produit une rupture en termes de genre et créé des marges de renégociation. Les normes ont été re-signifiées, subverties et réinscrites par des acteurs politiques concurrents – qu'ils soient révolutionnaires, contre-révolutionnaires ou postrévolutionnaires – dans le cadre de leurs projets politiques respectifs et dans leur quête du pouvoir.

Le genre a alors été déployé pour dresser une frontière entre le passé et le présent, entre « eux » et « nous », entre le régime en place et « les autres » qui cherchent à le supplanter (Göle, 1997; Yuval Davis, 1997; Al-Ali, 2005). La régulation et le contrôle du corps des femmes ont été au cœur de la renégociation des frontières entre le public et le privé dans la perspective d'un nouvel ordre politique, qu'il soit islamiste ou laïque, révolutionnaire ou contre-révolutionnaire (Al-Ali et Pratt, 2009; Al-Ali, 2012; Meari et Pratt, 2015).

Cette régulation a pu prendre la forme de nouvelles lois et de politiques régissant les rapports entre les sexes, d'un accès aux institutions politiques ou de mesures plus coercitives, telles que la violence à

l'égard des femmes. Tous ces types de réglementation et de contrôle des corps de femmes ont fait partie intégrante des soulèvements arabes et de leurs conséquences.

Résistances des femmes avant et pendant les soulèvements

Les femmes ont, dès le départ, été très visibles dans les manifestations. En plus de prendre part aux protestations aux côtés des hommes, elles ont joué d'autres rôles auxiliaires d'importance, tels que la mobilisation sur les médias sociaux, l'investissement dans les hôpitaux, la collecte de nourriture et de fournitures et l'appui aux familles de personnes arrêtées ou tuées.

Les observateurs occidentaux se sont montrés surpris par cette présence féminine dans les rassemblements, alors que les femmes de la région ont de longues dates – depuis l'occupation coloniale européenne jusqu'à aujourd'hui – contribué à l'activisme social, aux révoltes, aux révolutions et à la résistance. Elles ont joué un rôle de premier plan dans les vagues de protestation et lors des grèves des travailleurs avant 2010 – en Égypte, en Tunisie, en Jordanie notamment –, ainsi que lors du soulèvement libanais contre l'occupation syrienne en 2005.

En dépit de la trajectoire de résistance de ces actrices, la société continue à considérer leurs contestations et leur militantisme comme une transgression des normes de genre. Les régimes en place et leurs partisans ont dès lors utilisé des formes d'humiliation et d'intimidation en termes de genre (« *gender shaming* ») pour discréditer les protestations. Au Yémen, l'ancien président Ali Abdullah Saleh a critiqué la mixité des manifestations allant, selon lui, à l'encontre de la loi islamique et a remis en cause l'intégrité sexuelle des opposantes. En Égypte, l'ancien porte-parole de l'armée Abdel Fattah El-Sissi (qui deviendra plus tard président) a questionné, quant à lui, la décence sexuelle des manifestantes et justifié ainsi l'utilisation de tests de virginité à leur rencontre.

Participation politique des femmes et Constitution

Néanmoins, les périodes de bouleversements politiques, tels que les printemps arabes, constituent des moments exceptionnels au cours desquels les normes sociales peuvent être déstabilisées et transgressées. Outre leur participation aux manifestations ayant conduit à des changements de régime, de nombreuses femmes ont insisté pour prendre part aux processus de transition politique et exiger que les droits des femmes et la justice de genre soient inscrits à l'agenda politique. Beaucoup d'entre elles se sont impliquées dans des partis politiques, ont contribué à en créer de nouveaux et se sont présentées aux élections. En Tunisie, les femmes ont remporté respectivement plus de 27% et 30% des sièges aux élections législatives de 2011 et 2014, tandis qu'en Libye, elles en ont obtenu 16,5% au premier parlement post-Kadhafi.

En Égypte, la situation s'est avérée plus décevante : seulement 2% des sièges sont revenus aux femmes lors des élections de 2011. Toutefois, elles ont joué un rôle de premier plan dans plusieurs partis politiques nouvellement créés, tels que le Parti social-démocrate égyptien et le Parti Dastour. Elles ont également cherché à influencer le processus de rédaction de la nouvelle Constitution, avec différents degrés de succès. En Tunisie, des articles garantissant l'égalité des chances et la protection des femmes contre la violence figuraient dans la Constitution de 2014.

Au Yémen, les femmes ont obtenu 30% de représentation au sein des délégations de la Conférence de dialogue national, ainsi qu'une délégation distincte de femmes. Elles ont également réussi à inclure certaines revendications dans la nouvelle Constitution, notamment un quota de 30% dans les institutions ; à faire passer l'âge minimum du mariage à 18 ans et à garantir un statut juridique égalitaire. Cependant, ce texte n'a pu être ratifié avant le déclenchement du conflit en 2015. En revanche, la première Constitution égyptienne post-soulèvement, ratifiée en 2013 et dont la rédaction a été pilotée par les partis islamistes, représente une énorme déception : elle ne contenait aucune garantie relative aux droits des femmes et se référait à elles en fonction de leurs rôles au sein de la famille. Le texte de 2014 a apporté de nettes améliorations, mais comme nous le verrons ultérieurement, l'amélioration des droits s'est opérée dans un contexte hautement répressif.

Luttes contre les discriminations et les violences sexistes

L'une des principales réalisations des contestations arabes a été de renforcer des femmes – au-delà des cercles militants – de telle manière qu'elles dénoncent les discriminations dont elles faisaient l'objet.

En Jordanie, la regrettée Nima Habshna a réclamé, à l'occasion des manifestations, le droit pour les femmes de transmettre leurs nationalités à leurs enfants, une question qui touche particulièrement les Jordaniennes mariées à des étrangers et dont les enfants sont alors traités comme tels. Elle a lancé la campagne « ma mère est jordanienne et sa nationalité est mon droit » qui a mobilisé avec succès de nombreuses personnes confrontées aux mêmes préoccupations.

La culture populaire a été une voie importante et créative par laquelle les femmes ont tenté de défier les normes de genre dominantes. Par exemple, en Égypte, le collectif « Women on Walls » a utilisé les graffitis pour défier les stéréotypes sur les femmes, en les représentant par exemple comme fortes et sans peur contre la violence policière et le harcèlement sexuel. Les graffeurs ont également célébré la bravoure de Samira Ibrahim, devenue une icône de la révolution égyptienne, lorsqu'elle a poursuivi en justice le médecin responsable d'avoir pratiqué un test de virginité dans une prison militaire ou celle de « bint al-binat », « la meilleure des filles » : nom donné à cette inconnue « au soutien-gorge bleu » prise en photo lors de son agression par un policier en train de la déshabiller.

Les médias sociaux ont constitué un autre moyen pour mettre en lumière les enjeux de discrimination et de violence sexiste. Par exemple, le « Soulèvement des femmes dans le monde arabe », une plateforme de médias sociaux créée en 2011, a lancé une campagne d'envergure en 2012, invitant les femmes à poster une photo d'elles-mêmes expliquant pourquoi elles soutenaient le soulèvement. Des centaines de femmes, et même des hommes, de toute la région ont répondu à l'appel. En outre, nombre d'entre elles ont abordé des questions autrefois taboues, telles que l'homosexualité, l'avortement et la grossesse en dehors du mariage.

Transition et résistances aux changements

Néanmoins, d'énormes défis se sont posés aux femmes pour consolider les changements en termes de genre découlant de leur participation aux soulèvements. En dépit de leur représentation dans les institutions de transition, les femmes en Libye et au Yémen ont fait face à une résistance féroce des islamistes et d'acteurs conservateurs. En Libye par exemple, des femmes parlementaires « *se sont plaintes lors d'interviews que le chef [du Congrès général national] interrompait leurs discours [...] ou les ignoraient dans les discussions* ». Elles étaient également victimes d'intimidation et de menaces de la part de leurs homologues masculins (Alnaas et Pratt, 2015).

En outre, en dépit du rôle joué par les femmes en matière humanitaire et des obligations qui incombent à la communauté internationale en matière de participation des femmes dans les processus de règlement des conflits et de consolidation de la paix, conformément à la résolution 1325, les femmes syriennes et yéménites n'ont pas pu participer aux négociations de paix dans leurs pays.

La plus grande menace qui pesait sur les femmes afin de freiner leur participation au processus de transition a été la multiplication des violences sexistes à l'encontre des activistes et des personnalités publiques. Les cas les plus graves ont été signalés en Égypte, à partir de l'été 2012, lorsque des manifestantes sur et autour de la place Tahrir ont été victimes d'agressions sexuelles par des groupes d'hommes inconnus. En Libye, des militantes, des figures publiques féminines, des travailleuses ainsi que des femmes ordinaires ont été la cible de harcèlements, d'agressions, d'enlèvements et même de meurtres pour avoir osé défendre leurs droits ou ne pas porter le foulard.

Le corps des femmes est politique

En Syrie, les forces gouvernementales et les milices pro-Assad ont agressé sexuellement des femmes arrêtées pour leur participation à des manifestations ou pour avoir « envoyé un message » à des hommes de leurs familles, tandis que les combattants de l'opposition et l'État islamique ont, dans les territoires sous leurs contrôles, perpétré des violences à l'encontre des femmes. De telles violences servent à les terroriser et à les dissuader de participer à la contestation et à les discipliner afin qu'elles se conforment aux prescrits sociaux, notamment de « modestie », en vigueur jusqu'alors.

La sexualité des femmes est utilisée comme une arme pour leur rappeler les « risques » liés à leur « réputation » résultant de la transgression des normes dominantes en matière de genre. Des violences sexuelles à grande échelle contre des hommes et des garçons ont également été documentées par les Nations unies en Syrie. Si les violences commises visaient à punir ces derniers pour leurs activités politiques et leurs allégeances, en termes de dynamiques de genre, ces actions cherchaient davantage à les émasculer plutôt qu'à leur réimposer les normes dominantes de la masculinité.

Plutôt que de se laisser intimider, les femmes se sont mobilisées contre ces formes de violence. En Égypte, des groupes de base ont émergé en réponse à ce phénomène croissant. Des gardes du corps OpAntiSH (Operation Anti Sexual Harassment) et Tahrir ont été formés principalement pour sécuriser les espaces de protestation, mais aussi pour défendre les femmes, apporter un soutien médical, psychologique et juridique aux victimes, et documenter les attaques (Langohr, 2013).

Au même moment, Shoft Taharosh et le mouvement Basma Imprint se sont mobilisés pour prévenir le harcèlement sexuel et les agressions dans l'espace public en général, et pour réaliser un travail de sensibilisation et d'éducation. Grâce aux efforts déployés par les femmes après 2010, la violence à leur encontre est devenue un enjeu public majeur dans de nombreux pays arabes. Désormais, le harcèlement et la violence sexuelle sont des sujets débattus ouvertement dans les débats télévisés et les médias. Les femmes égyptiennes, victimes de violence, telles que Samira Ibrahim et Yasmine El Baramawy, ont brisé des tabous et se sont insurgées contre la stigmatisation et la honte qui entourent le corps féminin, en parlant publiquement de leurs viols et en témoignant dans des journaux et auprès d'organisations de défense des droits.

Dans plusieurs pays, les lois et les politiques relatives à la violence sexiste ont été réformées sous la pression des organisations militantes et de leurs relais. En Égypte, un nouvel article du code pénal a été introduit en 2014, criminalisant pour la première fois le harcèlement sexuel. Des unités de lutte contre le harcèlement ont également vu le jour dans les universités du Caire et d'Ain Shams. Au Liban, une loi contre la violence familiale a été introduite en 2014. La loi la plus aboutie de la région contre la violence sexiste a été introduite en 2017 en Tunisie. Celle-ci incluait la criminalisation de formes variées de violence dans les espaces public et familial et abrogeait une loi ancienne qui autorisait un violeur à échapper à sa peine en épousant sa victime. La même année, le Liban et le Jordanie ont embrayé en annulant des lois similaires.

Enjeux et défis

Bien qu'il s'agisse d'enjeux considérables, la sexualité des femmes continue d'être réglementée à travers la criminalisation de l'avortement, de l'homosexualité et des relations sexuelles en dehors du mariage. De plus, à l'exception de la Tunisie, aucun pays n'a réformé les lois sur le statut personnel qui entérine l'inégalité dans le mariage, le divorce, l'héritage et la garde des enfants. La subordination des femmes dans la famille compromet les possibilités d'accroître leur participation publique et politique, tout en contredisant les efforts pour lutter contre les violences sexistes. Par ailleurs, les besoins essentiels des femmes de la classe ouvrière et des zones économiquement marginalisées ont largement été ignorés, à la fois par les gouvernements et par les défenseurs des droits des femmes. Les femmes réfugiées ne disposent pas, quant à elles, d'accès à l'emploi, ce qui les rend vulnérables à l'exploitation, y compris sexuelle.

Les droits des femmes ont souvent été obtenus dans des contextes de contre-révolutions et ont même été instrumentalisés à cette fin. Par exemple, en Tunisie, des soupçons ont eu cours selon lesquels les réformes apportées aux droits des femmes ont constitué un moyen pour détourner l'attention d'une loi impopulaire accordant l'amnistie aux membres de l'ancien régime reconnus coupables de corruption (Belghrith, 2018). En Égypte, Abdel Fattah El-Sissi, élu président en 2014, s'est autodésigné « profemme » et son appui en faveur des droits des femmes lui a valu une grande popularité auprès d'elles. Toutefois, cette notoriété l'a autorisé à opérer une répression massive à l'encontre des Frères musulmans et de leurs partisans, mais aussi contre toutes formes de dissidence.

Traduction de l'anglais : Aurélie Leroy

Bibliographie

Al-Ali N. (2005), *Reconstructing Gender: Iraqi Women between Dictatorship, War, Sanctions and Occupation*, *Third World Quarterly*, 26 (4-5), 739- 758.

Al-Ali N. (2012), *Gendering the Arab Spring*, *Middle East Journal of Culture and Communication*, 5 (1), 26–31.

Al-Ali N. et Pratt N. (2009), *What Kind of Liberation? Women and the Occupation of Iraq*, Berkeley, University of California Press.

Alnaas S. M. et Pratt N. (2015), « Women's Bodies in Post-Revolution Libya: Control and Resistance »,

in El Said M., Meari L. et Pratt N. (dir.), *Rethinking Gender in Revolutions and Resistance: Lessons from the Arab World*, London, Zed Books, 155-180.

Belgrith S. (2018), « Tunisia: Selective Feminism and the Marginalization of Women's Struggles », *openDemocracy*, 5 février.

El Said M., Meari L. et Pratt N., eds. (2015), *Rethinking Gender in Revolutions and Resistance: Lessons from the Arab World*, London, Zed Books.

Göle N. (1997), The Gendered Nature of the Public Sphere, *Public Culture*, 10(1), 61–81.

Langohr V. (2013), « "This is Our Square" Fighting Sexual Assault at Cairo Protests », *Middle East Report*, n°268.

Yuval Davis N. (1997), *Gender and Nation*, London, Sage.

Nicola Pratt est professeure associée au département d'études politiques et internationales de l'Université de Warwick. Ses recherches portent sur la politique internationale du Moyen-Orient dans une perspective féministe..

Cet article a été rédigé à l'initiative du CETRI pour sa publication *État des luttes : Moyen-Orient et Afrique du Nord* parue en décembre 2018.



Centre tricontinental - CETRI
av. Sainte Gertrude 5 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
Tél: +32 (0)10/48.95.60 - Fax: +32 (0)10/48.95.69
cetri@cetri.be - www.cetri.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
service de l'éducation permanente et de la Province
du Brabant wallon



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Brabant wallon ■ la jeune Province